

U  
C  
R  
E  
F



*République d'Haïti*

# Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

## Rapport d'activités

Exercice 2017-2018



## Table des matières

I-	NOTE DU DIRECTEUR GENERAL .....	2
II-	ABREVIATIONS .....	5
III-	GLOSSAIRE.....	6
	A. Déclaration de soupçon (DS ou STR).....	6
	B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR) .....	7
IV-	TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT .....	8
V-	INTRODUCTION.....	9
VI-	PROBLEMATIQUE .....	10
VII-	METHODOLOGIE .....	11
VIII-	PRESENTATION DES DONNEES.....	12
IX-	ANALYSE DES DONNEES .....	16
X-	Rencontres et mise en ligne du site internet de l'UCREF .....	21
	a. Rencontre avec les institutions financières .....	21
	b. Rencontre pour la mise sur pied d'une Task Force .....	22
	c. Rencontres avec le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) .....	22
	d. Mise en ligne du site internet de l'UCREF et création d'une page Facebook .....	23
	e. Rencontre de la Direction générale de l'UCREF avec le syndicat des notaires de juridictions d'Haïti (SNJH).....	23
	f. La Direction générale de l'UCREF a reçu la visite d'une délégation de l'INL .....	24
	g. Rencontre de l'UCREF avec les institutions locales.....	24
	h. Rencontre de l'UCREF avec une délégation de l'ambassade du Canada .....	25
	i. L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) a poursuivi sa série de rencontres avec les institutions locales. ....	26
	j. Signature d'un protocole d'accord entre l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) d'Haïti et l'Unité d'Analyse Financière (UAF) de la République Dominicaine.....	27
XI-	Formations et sensibilisation .....	28
	a) Participation du Directeur d'Analyse et du Directeur des Enquêtes à une formation sur l'Investigation Administrative de la Fraude.....	28
	b) Participation des Analystes à une formation sur le logiciel GoAML .....	28
	c) Participation des analystes à une formation sur le blanchiment.....	29
XII-	CONCLUSION.....	31
XIII-	ANNEXE .....	32

## I- NOTE DU DIRECTEUR GENERAL

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités réalisées à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) au cours de l'exercice fiscal 2017-2018. Cet exercice a été très riche en temps forts de mobilisation et de concrétisation. Ce rapport fait état des résultats obtenus et des principales réalisations de l'Unité.

Je profite de cette occasion pour féliciter l'ensemble du personnel de l'UCREF qui, malgré les difficultés de toutes sortes, a pu donner le meilleur de lui-même pour rehausser l'image de l'institution.

Au cours de cet exercice, le système anti-blanchiment haïtien a été évalué par le Groupe d'Action Financière (GAFI), un organisme intergouvernemental dont l'objectif est d'établir des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le souci de s'adapter aux recommandations techniques du GAFI, l'administration s'est trouvée dans l'obligation de standardiser le bâtiment logeant l'UCREF afin de se préparer à l'évaluation de la conformité technique et de l'efficacité du système anti-blanchiment haïtien. L'UCREF a préparé l'évaluation qu'elle allait subir du 26 juin au 6 juillet 2018, sans laisser de côté les activités courantes de l'Unité.

Ainsi, au niveau de la sécurité, des systèmes d'empreintes ont été installés dans les services les plus sensibles, tels que : le service des enquêtes, le service des archives et celui de l'informatique ainsi que dans la Direction Générale et la Direction Générale Adjointe afin de sécuriser le plus possible les informations que traite l'UCREF.

Pour se conformer aux exigences du GAFI, qui requiert un niveau standard de sécurité pour les Cellules de Renseignements Financiers (CRF), mais aussi dans le but d'avoir un certain contrôle sur les entrées et les sorties au sein de l'Unité, des caméras de surveillance ont été installées dans les zones les plus stratégiques du bâtiment logeant l'institution.

Au niveau du travail principal de l'UCREF, cinquante-neuf (59) Déclarations de Soupçon (DS) ont été traitées. Six (6) d'entre elles, pour lesquelles des indices sérieux de blanchiment ont été constatés, ont été transmises aux autorités compétentes pour les suites utiles et les cinquante-trois (53) autres ont été classées pour manque d'indices probants. Soixante-dix (70) requêtes ont été traitées pour la Direction Centrale de la Police Judiciaires dont cinquante-six (56) à travers le Bureau des Affaires Financières et Économiques (BAFE) et quatorze (14) à travers le Bureau des Affaires Criminelles (BAC).

Au cours de cet exercice, des séances de travail ont été réalisées avec les institutions auxquelles la loi sur le blanchiment fait obligation de transmettre des informations à l'UCREF, en vue de les

sensibiliser sur l'importance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de s'informer aussi des difficultés qu'elles traversent. Les institutions parties prenantes de la lutte ont été également informées de la mise en place du nouveau système anti-blanchiment, AML (Anti-Money Laundering) qui sera opérationnel à la fin du mois de décembre 2018.

Deux rencontres ont été effectuées avec les institutions étatiques dans l'objectif de mettre sur pied une Task-Force afin de travailler en synergie pour le renforcement de la capacité de l'État haïtien à lutter efficacement contre les crimes financiers.

Durant l'année fiscale écoulée, l'UCREF a reçu plusieurs visites de l'INL qui est le bureau des affaires internationales de lutte contre le trafic de stupéfiants, de prévention et de répression (Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, INL), une visite d'une délégation de l'Ambassade du Canada ainsi qu'une visite d'un représentant de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH).

Les visites de l'INL avaient pour objectif de constater les progrès réalisés par la nouvelle administration, l'état d'avancement de l'installation du logiciel anti-blanchiment (GoAml) financé par l'Ambassade des États-Unis et l'importance de ce dernier dans le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Haïti. Tandis que celles de la délégation de l'Ambassade du Canada et du représentant de la MINUJUSTH avaient pour objectifs de comprendre le rôle de l'UCREF dans la lutte contre les crimes financiers, les actions déjà posées et les perspectives de la nouvelle administration.

Aussi, au cours de cet exercice, nous avons reçu deux (2) demandes de signatures de Mémoire de partage de connaissances et d'informations. L'une, de la République Dominicaine, qui a été signée en avril 2018 et l'autre, de la Jamaïque, qui est en cours et à laquelle nous répondrons très prochainement.

Plusieurs employés de l'UCREF ont pris part à des séances de formations, ce qui leur a permis de renforcer leurs capacités techniques afin de mieux s'armer pour faire le travail de l'UCREF.

Je ne saurais terminer sans attirer l'attention sur la mise en ligne du site internet de l'UCREF (<http://ucref.gouv.ht/>) en novembre 2017. Grâce à ce site internet, l'institution est devenue beaucoup plus efficace, plus transparente et plus proche particulièrement des institutions concernées par la lutte contre le blanchiment et de la population en général.

Bien des défis ont été relevés au cours de cet exercice et pourtant ceux qui nous attendent au prochain exercice sont encore de taille.

Au cours du prochain exercice, l'administration se donne pour objectif d'intégrer au système anti-blanchiment haïtien, toutes les institutions, les personnes physiques et morales qui sont assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon les

dispositions de la loi du 11 Novembre 2013. Car malheureusement, certains secteurs qui ne sont pas encore intégrés dans le système anti-blanchiment sont utilisés pour blanchir de l'argent issu des activités illicites, ce qui constitue une menace pour l'intégrité du système financier haïtien.

Cette administration comprend l'importance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et c'est pour cela qu'elle prend toutes les mesures nécessaires en vue de la renforcer. Le blanchiment des avoirs résulte de la faiblesse du système financier. Ainsi, l'un des objectifs de cette administration pour l'exercice 2018-2019 est l'identification des vulnérabilités nationales en vue de les consolider pour empêcher l'injection de l'argent issu des infractions dans le système.

Ainsi, un criminel ne parviendra pas facilement à profiter des fruits de son crime en l'investissant dans le milieu financier haïtien, ce qui va certainement réduire les crimes financiers commis dans le pays.

Lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, c'est lutter pour une Haïti stable, alors, luttons pour une Haïti stable !



Joseph Oldy BELLEGARDE  
Directeur Général

## II- ABREVIATIONS

AML: Anti Money Laundering

BAC : Bureau des Affaires Criminelles

BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques

DA : Direction d'Analyse

DE : Direction des Enquêtes

DPF : Déclaration de Provenance de Fonds

DS : Déclaration de Soupçon

INL : International Narcotics and Law Enforcement Affairs

ONU DC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers

### **III- GLOSSAIRE**

Afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF). Mais avant, il est important de faire un bref rappel de la mission précise de l'UCREF.

L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Cette institution a pour mission précise de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

#### **A. Déclaration de soupçon (DS ou STR)**

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
- 2) De manière électronique via le système AML

## **B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)**

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil (*HTG 600.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères*), de remplir une déclaration de provenance de fonds, dans laquelle le client donne l'origine du montant qui fait l'objet de la transaction. Et, dans un très court délai, les personnes physiques ou morales concernées soumettent la déclaration de provenance de fonds à l'UCREF.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière électronique via le système AML

N. B. Les Déclarations de transactions physiques peuvent aussi donner naissance à des soupçons après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

#### IV- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT

Au cours de cet exercice fiscal, des dossiers ont été traités, finalisés et transmis aux autorités compétentes. Certaines techniques utilisées par les personnes ciblées (investigués) n'ont pas manqué d'attirer notre attention. Cependant, un cas particulier mérite une attention particulière : *« l'utilisation de faux documents pour ouvrir des comptes bancaires »*.

Les criminels, pour arriver à intégrer l'argent gagné illégalement d'une institution étatique dans le système financier, ont utilisé de faux documents pour ouvrir deux comptes aux noms de deux entreprises. Chaque entreprise est spécialisée dans un type de service spécifique et reçoit des chèques (duplication des chèques originaux de l'institution étatique) en provenance de ladite institution. Et dans un court délai, les montants sont retirés des comptes des entreprises à travers plusieurs transactions pour ne pas attirer l'attention. Pour atteindre cet objectif, toute une machine est mise en branle. Cette machine profite de la faiblesse du système financier ou de l'implication des agents dudit système. Le délai de compensation est l'un des facteurs majeurs qui ont joué en faveur de ces criminels. Dans ce cas de figure, de faux documents, de faux chèques, de fausses signatures, **des entreprises fictives** ont été utilisés pour intégrer l'argent sale dans le système financier.

Dans un autre cas, le schtroumphage ou le smurfing (technique qui vise à multiplier les dépôts et les versements de petites sommes aux banques, afin qu'elles soient inférieures au seuil de déclarations réglementaires) a été utilisé pour intégrer l'argent gagné illégalement dans le système sans attirer l'attention. On constate parfois des petits dépôts effectués sur un même compte et parfois des dépôts effectués sur plusieurs comptes le même jour ou dans une période très restreinte.

## V- INTRODUCTION

Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de nos jours sont considérés comme étant deux fléaux qui rongent le monde au niveau des institutions financières. Notamment en ce qui nous concerne en Haïti au cours des dix (10) dernières années pas mal de dossiers de la sorte ont été traités. Il apparait donc que la lutte contre le blanchiment des capitaux est un phénomène qui préoccupe au plus haut point l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF). En effet au cours de l'exercice 2017-2018, pas mal d'efforts ont été consentis au sein de l'UCREF pour renforcer les stratégies de lutte contre ces fléaux, d'abord des changements internes au niveau du personnel, en recrutant de nouveaux employés choisis à la pince, puis l'élaboration des instruments et des dispositifs susceptibles de renforcer cette lutte tels que, une Task-Force, la mise en ligne du site internet, diverses rencontres avec les institutions financières et autres pouvant nous aider dans la lutte du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Compte tenu des conséquences désastreuses que peuvent avoir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sur l'économie nationale, il est absolument impératif pour l'UCREF de rester sur ses gardes en améliorant ses méthodes et ses stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, car l'une des caractéristiques de ces maux est l'imagination et l'ingéniosité de ses auteurs, constamment à la recherche de nouvelles techniques de blanchiment.

Dans les lignes qui suivent, nous allons vous présenter nos différentes activités réalisées au cours de l'exercice fiscal de 2017-2018 en vue de lutter contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

## VI- PROBLEMATIQUE

Le blanchiment est défini comme l'action de donner, par différents moyens, l'apparence d'une existence légale à des fonds dont l'origine est frauduleuse et illicite. Il consiste à retraiter des produits d'origine criminelle pour en masquer l'origine illégale.

Ces caractéristiques sont triples

1. Il nécessite des moyens financiers importants
2. Il se caractérise par l'imagination et l'ingéniosité de ses auteurs, constamment à la recherche de nouvelles techniques.
3. Il est donc évolutif, ce qui complexifie la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Indépendamment de ses victimes innocentes, ces fléaux peuvent avoir de lourds contrecoups pour les économies nationales. En effet, on peut constater, dans le cas d'Haïti, une dépréciation insoutenable de la gourde par rapport au dollar américain au cours de la dernière décennie. Ces fléaux peuvent également avoir de graves couts sociaux et politiques, tels que l'instabilité politique, taux d'insécurité élevé, ce qui a un impact direct sur l'économie nationale, car dans cette sphère vicieuse, les investisseurs étrangers ne seront plus motivés à investir dans l'économie à cause des risques trop élevés. L'intégrité du marché des services bancaires et financiers dépend fortement du sentiment qu'il fonctionne dans le cadre de normes juridiques, professionnelles et déontologiques rigoureuses.

Au cours du premier trimestre, soit le 18 décembre 2017, un Haïtien a été condamné à cinq ans de prison au Département des Services correctionnels des Bahamas après avoir plaidé coupable de plusieurs accusations, suite à la saisie de plus de 1 million 700 mille dollars. Dans l'indice de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) de 2017 de l'Institut de Bâle sur la Gouvernance, un organisme basé en Suisse, Haïti arrive avec une moyenne de 7.5 sur 10 deuxième dans la liste des pires pays des Caraïbes et de l'Amérique Latine précédé seulement du Paraguay (7.5) plus grand est le chiffre, plus à risque est le pays. Le 8 juin 2018, la justice haïtienne a autorisé l'arrestation et l'extradition de deux Haïtiens, inculpés pour le blanchiment d'argent et le trafic de produits illicites vers les États-Unis d'Amérique. D'où, la preuve qu'on n'est pas exempt des méfaits de ces fléaux. Donc l'UCREF dont la mission est d'éradiquer ces fléaux ne cesse de travailler en vue de contrecarrer ce fléau qui ne cesse de ronger notre pays afin de repeindre

l'image du pays au niveau international. Pour cela, l'UCREF cherche inlassablement les réponses à ces interrogations.

- a) Quelles sont les nouvelles techniques employées par les blanchisseurs pour blanchir l'argent sale ?
- b) Quels sont les secteurs cibles pour le blanchiment et le financement du terrorisme ?
- c) Comment intercepter les blanchisseurs avant qu'ils arrivent à la dernière phase du blanchiment ?

## **VII- METHODOLOGIE**

A ce stade du rapport, nous allons vous présenter la manière dont on a procédé pour rédiger ce rapport. Compte tenu du fait qu'on a rédigé trimestriellement des rapports au cours de cet exercice, le rapport annuel, devrait être logiquement le cumul de tout ce qu'on a réalisé au cours de l'exercice. En effet, pour la rédaction du rapport de l'exercice fiscal 2017-2018, en ce qui concerne le fond, vous trouverez l'ensemble des activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de l'année fiscale qui s'étend sur la période allant d'octobre 2017 à Septembre 2018.

Pour la forme, d'une façon générale, le rapport annuel est charpenté quasiment de la même façon que les rapports trimestriels. En effet, on part d'une Introduction générale, puis on achemine avec une note du Directeur Général parlant un peu des réalisations au cours de l'année et les perspectives en cours pour l'exercice suivant. Pour continuer, on pose les problématiques du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. On aborde tout de suite après le plan d'action de l'UCREF, ses règlements internes et ensuite, on présente les statistiques trimestrielles dans un tableau, on fait les analyses de ces dernières au moyen des diagrammes par secteurs et des diagrammes en bâton. Pour finir, on parle des formations auxquelles les employés de l'UCREF ont eu à participer au cours de l'exercice, puis on termine avec la conclusion.

On ajoute en dernier lieu une annexe, qui comprend le circuit de traitement des informations reçues par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF)

## VIII- PRESENTATION DES DONNEES

### 1. Tableau 1

*Données de la Direction d'Analyse (DA) et de la Direction des Enquêtes (DE)*

Déclarations	1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.	Total
<b>DPF physiques reçues</b>	15,083	39,819	45,813	44,930	<b>145,645</b>
<b>DPF physiques analysées</b>	15,083	11,403	14,311	44,930	<b>85,727</b>
<b>DPF physiques triées et classées</b>	49,364	39,359	69,383	36,970	<b>195,076</b>
<b>DPF électroniques reçues</b>	45,175	71,855	0	0	<b>11,7030</b>
<b>DPF physiques traitées</b>	0	777	1,743	6,293	<b>8,813</b>
<b>DS reçues</b>	57	111	151	122	<b>441</b>
<b>DS produites par la DA</b>	65	2	5	0	<b>72</b>
<b>DS transmises à la Direction Gnle</b>	1	0			<b>1</b>
<b>DS traitées et transmises</b>	5	1	0	0	<b>6</b>
<b>DS traitées et classées</b>	2	0	35	16	<b>53</b>
<b>DPF Déstockées (DPFD)</b>	0	12,209	16,248	20,974	<b>49,431</b>
<b>DPFD triées et classées</b>	0	12,209	16,248	20,974	<b>49,431</b>
<b>Requêtes traitées pour BAFE</b>	10	21	6	19	<b>56</b>
<b>Requêtes traitées pour BAC</b>	10	0	0	4	<b>14</b>
<b>INTERPOL (BCN PORT-AU-PRINCE)</b>	1	0	0	0	<b>1</b>

Le tableau ci-dessus nous présente l'ensemble des données recueillies par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) sur les quatre trimestres de l'exercice fiscal 2017-2018. Ce tableau nous permet également de comprendre le circuit de traitement des informations reçues par l'UCREF. Nous avons les archivistes qui trient et classent les Déclarations de provenance de Fonds (DPF), les analystes pour analyser ces dernières.

Suivant le tableau, nous avons reçu un total de 145,645 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiquement au cours de l'exercice fiscal 2017-2018, réparties ainsi trimestriellement, soit 15,083 DPF pour le premier trimestre, 39,819 DPF pour le deuxième trimestre, 45,813 DPF pour le troisième trimestre et 44,930 DPF pour le quatrième trimestre. En revanche, nous avons reçu 117,030 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) par voie électronique, réparties sur les deux premiers trimestres de l'exercice en raison du problème posé par le système AML. Donc,

dans l'ensemble l'UCREF a reçu un total de 262,675 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) au cours de l'exercice fiscal 2017-2018. Sur les 145,645 DPF physiques reçues nos analystes ont pu analyser 85,727 soit 58,9%, du côté des archivistes ils ont trié et classé 195,076 DPF. La méthode de travail adoptée au cours de cet exercice a permis d'augmenter la productivité de nos techniciens surtout les archivistes. En effet, on a reçu physiquement 145,645 déclarations de provenance de fonds, mais les archivistes ont trié et classé 195,076 DPF, ce qui traduit qu'ils ont trié et classé 49,431 DPF de plus. Ce qui est représenté au bas du tableau dans les lignes titrées DPF (Déclarations de Provenance de Fonds Déstockées). Il faut noter qu'on a commencé à traiter les DPF qu'au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, la raison qui explique le fait qu'on n'a déstocké aucune DPF au cours du premier trimestre. Parmi les 85,727 DPF analysées, on a traité 8,813, soit 10,3%. Ce faible taux de traitement est dû à cause d'une insuffisance d'informations.

En ce qui a trait aux Déclarations de Soupçons (DS), il y a celles qui sont reçues par l'UCREF et celles qui sont produites par la cellule d'analyse de l'UCREF suite aux analyses des DPF reçues. Au cours de cet exercice fiscal, l'UCREF a reçu quatre cent quarante et un (441) Déclarations de Soupçons (DS) réparties comme suit sur les quatre trimestres, cinquante-sept (57) au cours du premier trimestre, cent onze (111) pour le deuxième trimestre, cent cinquante et un (151) pour le troisième trimestre et cent vingt et deux (122) pour le dernier trimestre. La cellule d'analyse, de son côté, a produit soixante-douze (72) déclarations de soupçon au cours de l'exercice. Ces déclarations de soupçon (DS) ont été acheminées à la Direction des enquêtes, les analystes de cette direction ont traité et classé un total de cinquante-trois (53) déclarations de soupçon pour manque de preuve (d'informations) au cours de l'exercice. Six (6) déclarations de soupçon ont été traitées et transmises aux autorités compétentes pour les suites utiles.

L'UCREF traite également des requêtes pour d'autres institutions avec lesquelles elle travaille de concert telles que, le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE), le bureau des affaires criminelles (BAC). Au cours du premier trimestre UCREF a traité dix (10) requêtes pour BAFE et dix (10) requêtes pour le Bureau des Affaires Criminelles, pour le deuxième trimestre aucune requête n'avait été traitée pour BAC, par contre, vingt-et-un (21) requêtes avaient été traitées pour BAFE, pour le troisième trimestre on n'a pas reçu de requêtes du BAC, et le BAFE nous a en envoyées six (6). Au cours du dernier trimestre de l'exercice, soit entre juillet et septembre 2018, l'UCREF a traité dix-neuf (19) requêtes pour BAFE et quatre (4) pour BAC.

Donc, au cours de l'exercice fiscal 2017-2018, cinquante-six (56) requêtes avaient été traitées pour le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) et quatorze (14) pour le Bureau des Affaires Criminelles (BAC).

## 2. Tableau 2

Répartition trimestrielle du nombre de requêtes adressées aux institutions suivant le nombre de réponses obtenues

<b>REQUETES</b>	<b>1er Trim.</b>	<b>2e Trim.</b>	<b>3e Trim.</b>	<b>4e Trim.</b>	<b>Total</b>
<b>Requêtes adressées</b>	154	115	42	210	<b>521</b>
<b>Réponses obtenues</b>	118	90	37	175	<b>418</b>

Ce tableau comme son titre l'indique nous présente le nombre de requêtes adressées aux institutions partenaires de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) par rapport aux réponses envoyées par ces dernières. En effet, La Direction Générale au cours du premier trimestre a adressé cent cinquante-quatre (154) requêtes aux Institutions partenaires en vue de produire des demandes d'informations. En réponse à ces requêtes qui sont adressées, cent dix-huit (118) correspondances responsives nous sont parvenues. Pour le deuxième trimestre, cent quinze (115) requêtes sont acheminées aux Institutions partenaires par le truchement de la Direction Générale de l'UCREF, et en réponse aux requêtes adressées à ces Institutions. Nous avons reçu quatre-vingt-dix (90) correspondances responsives. Au cours du troisième trimestre, l'UCREF a adressé quarante-deux (42) requêtes aux institutions concernées auxquelles trente-sept (37) ont été répondues.

Au début du mois de juillet 2018, période la plus importante puisque nous nous rapprochons de la fin de l'exercice 2017-2018, nous avons dû mettre des bouchées doubles afin de finaliser une grande quantité de dossiers en souffrance au niveau du Service. C'est ainsi qu'au cours de cette période, la Direction Générale a adressé auprès des institutions partenaires deux cent dix (210) correspondances en vue de solliciter des informations. Ces Institutions pour répondre à leurs obligations envers l'UCREF, nous ont envoyé cent soixante-treize (173) correspondances

responsives, qui par la suite sont acheminées à la Direction des Enquêtes avec neuf (9) nouveaux dossiers aux fins de traitement.

En bref, au cours de l'exercice fiscal 2017-2018, l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) dans sa mission de recueillir des informations financières auprès des institutions financières en vue de lutter contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme, l'UCREF a adressé un total de cinq cent vingt et un (521) requêtes auprès des institutions concernées et a reçu en retour quatre cent dix-huit (418) réponses.

### 3. Tableau 3

#### *Répartition des DPF reçues par secteur*

<b>INSTITUTIONS</b>	<b>1er Trim.</b>	<b>2e Trim.</b>	<b>3e Trim.</b>	<b>4e Trim.</b>	<b>Total</b>
Secteur Bancaire	2,543	9,631	9,814	11,399	33,387
Maison de Transfert	12,540	30,188	35,999	33,531	112,258
<b>Total</b>	<b>15,083</b>	<b>39,819</b>	<b>45,813</b>	<b>44,930</b>	<b>145,645</b>

Ce tableau nous présente une partie du *tableau 1*, plus précisément la quantité de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques envoyées par les institutions financières ciblées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) susceptibles de jouer un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

Dans ce tableau, on présente ces institutions en deux secteurs, le secteur bancaire et les maisons de transferts. Le secteur bancaire représenté par les différentes banques de la place et les maisons de transferts qui sont les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays à un autre.

On remarque que le secteur bancaire de son côté a envoyé 33,387 DPF à l'UCREF au cours de l'exercice et les maisons de transferts ont envoyé 112,258 DPF physiques qui représentent 77% du total de DPF physiques reçues par l'UCREF.

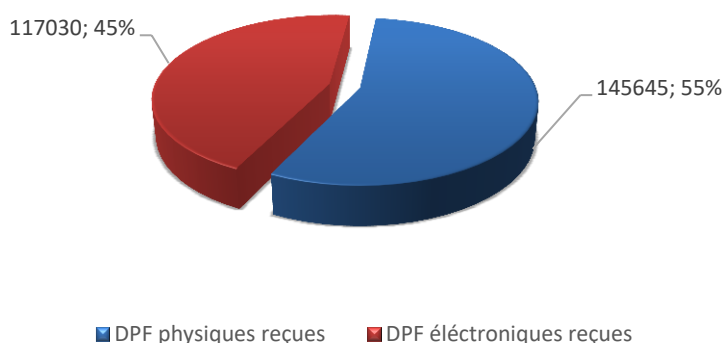
## IX- ANALYSE DES DONNEES

### 1. Graphique 1

Répartition des DPF reçues suivant leur voie de réception

Déclarations	Quantité
DPF physiques reçues	145,645
DPF électroniques reçues	117,030

Répartition des DPF suivant leur voie de réception



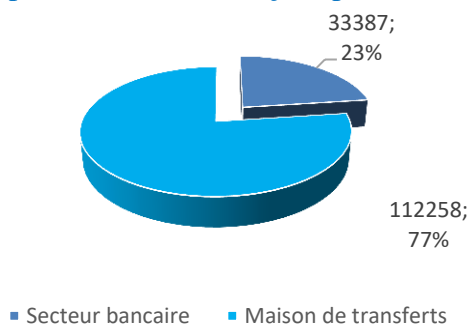
Le graphique 1 nous présente le nombre de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) suivant leur voie de réception. En effet, selon le graphique, 55% des déclarations reçues ont été faites physiquement, c'est-à-dire les institutions concernées font en sorte que les formulaires remplis pour les transactions dont leurs montants sont supérieurs au

montant plafond fixé par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) parviennent à l'UCREF en envoyant un agent le déposer à la réception de l'UCREF, contre 45% envoyé par voie électronique par le système AML.

### 2. Graphique 2 (Réf. tableau 3)

Secteur Bancaire	Quantité
Secteur Bancaire	33,387
Maison de transferts	112,258

Répartition des DPF reçues par secteur



Les Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques reçues nous parviennent de deux secteurs : du secteur bancaire et des maisons de transferts.

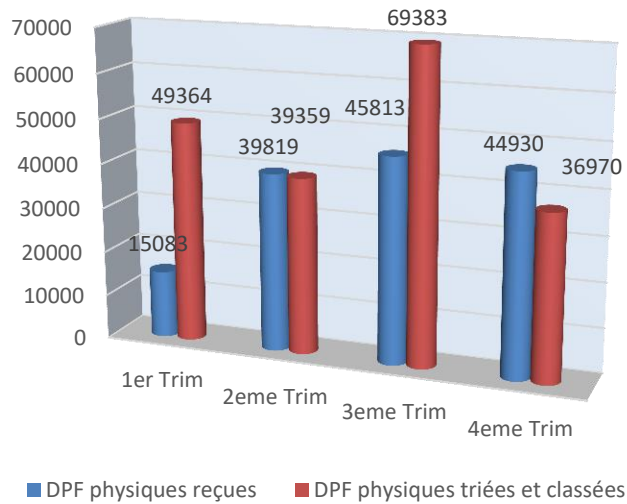
Suivant le graphique ci-contre (*graphique 2*), la majorité des DPF reçues soit 77%, ont été envoyées par les maisons de transferts et le reste, soit 23%, a été envoyé par les Banques.

### Graphique 3

Evolution trimestrielle des DPF physiques reçues par rapport aux DPF triées et classées.

Déclarations	1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.	Total
DPF physiques reçues	15,083	39,819	45,813	44,930	145,645
DPF physiques triées et classées	49,364	39,359	69,383	36,970	195,076

Evolution trimestrielle des DPF physiques reçues par rapport aux DPF triées et classées



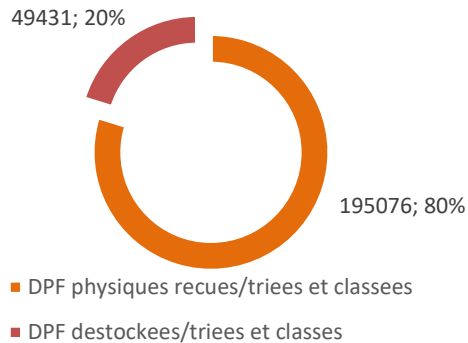
Le graphique 3 nous permet de visualiser l'évolution trimestrielle des déclarations de provenance de fonds reçues par rapport aux nombres de DPF qui sont triées et classées. En effet, on remarque au cours du premier trimestre on a reçu physiquement 15,083 déclarations de provenance de fonds, par contre les archivistes ont trié et classé 49,364 DPF. Pour le deuxième trimestre, on a reçu 39,819 DPF soit 164% de plus que le premier trimestre, parmi ces 39,819 DPF reçues pour le trimestre, les archivistes ont trié et classé 39,359 DPF. Au cours du troisième

trimestre on constate encore une augmentation par rapport aux deux trimestres précédents, soit 204% par rapport au premier trimestre et 15% par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre. Et enfin pour le dernier trimestre de l'exercice fiscal on constate une baisse de 1,9% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre et des hausses respectives de 12,8% et 198% par rapport au 2<sup>e</sup> et au 1<sup>er</sup> trimestre.

### 3. Graphique 4

Déclarations	Quantité	Total
DPF physiques reçues/triées et classées	195,076	<b>244,507</b>
DPF Déstockées/triées et classées	49,431	

### Répartition des DPF triées et classées suivant celles qui ont été reçues et destockées



Suivant le *graphique 4*, les archivistes ont trié et classé un total de 244,507 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) au cours de l'exercice fiscal 2017-2018. Parmi ces 244,507 déclarations de provenances de fonds triées et classées 195,706 soit 80% ont été reçues au cours de l'exercice et le reste soit 49,431 ont été déstockées. Ceci s'explique par le fait que les archivistes, avec la nouvelle méthode de travail, sont

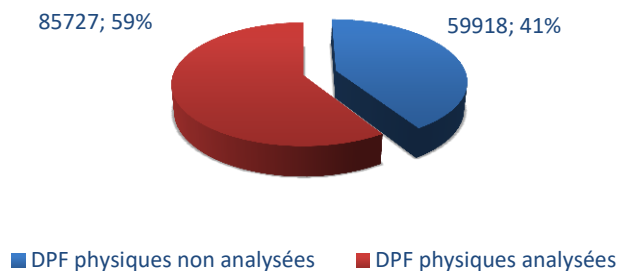
parvenus à trier et classer la totalité des DPF reçues au cours de l'exercice fiscal, donc ils ont été à déstocker des DPF du stock des exercices précédents.

#### 4. Graphique 5

Répartition des DPF reçues suivant celles qui sont analysées et celles qui ne sont pas analysées.

Déclarations	Quantité
DPF physiques non analysées	59,918
DPF physiques analysées	85,727

### Répartition des DPF reçues suivant celles qui sont analysées et celles qui ne sont pas analysées

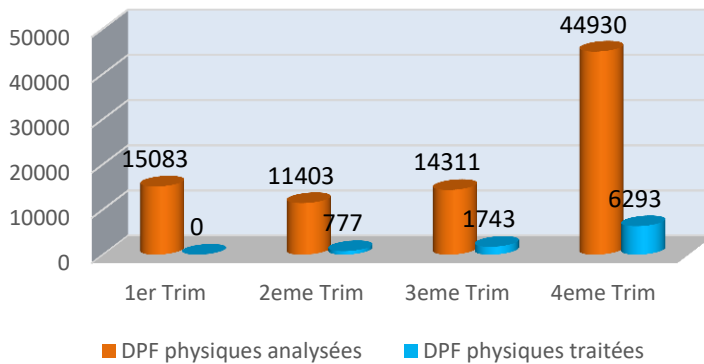


Suivant le graphique ci-contre (*graphique 5*) parmi les 145,645 déclarations de provenance de fonds reçues nos analystes ont analysé 85,727 soit 59%, et les 59,918 restantes soient 59,918 seront analysées au début du prochain exercice.

## 5. Graphique 6

Déclarations	1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.
DPF physiques analysées	15,083	11,403	14,311	44,930
DPF physiques traitées	0	777	1,743	6,293

Evolution trimestrielle des DPF analysées par rapport aux DPF traitées



Après l'analyse des déclarations de provenance de fonds, il faut passer à l'étape de traitement. Suivant le graphique ci-contre (*graphique 6*), sur les 15,083 DPF analysées au cours du premier trimestre aucune d'entre elles n'a été traitée, ce n'est qu'au 2e trimestre de l'exercice qu'on a commencé avec le traitement des DPF, en effet au cours du deuxième trimestre les

analystes ont travaillé sur 11,403 déclarations de provenance de fonds parmi lesquelles on a traité 777 soit 6,8%. Pour le troisième trimestre la cellule d'analyse a analysé 14,311 desquelles on a traité 1743 soit 12,2% et pour le 4<sup>e</sup> trimestre de l'exercice les analystes ont travaillé sur 44,930 déclarations de provenance de fonds (DPF), desquelles ils ont traité 6,293 soit 14%. En bref, on peut dire que, sur les 85,727 DPF analysées, 8,813 d'entre elles ont été traitées, soit 10,3%.

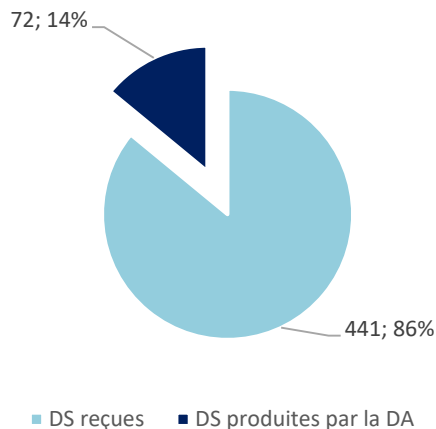
Ce faible taux du nombre de DPF traitées par rapport aux DPF analysées s'explique le plus souvent par l'insuffisance d'informations.

## 6. Grappe 7

Répartition des DS reçues par rapport aux DS produites par la DA

Declarations de Soupçons	Total
DS reçues	441
DS produites par la DA	72

Répartition des DS reçues par rapport aux DS produites par la DA



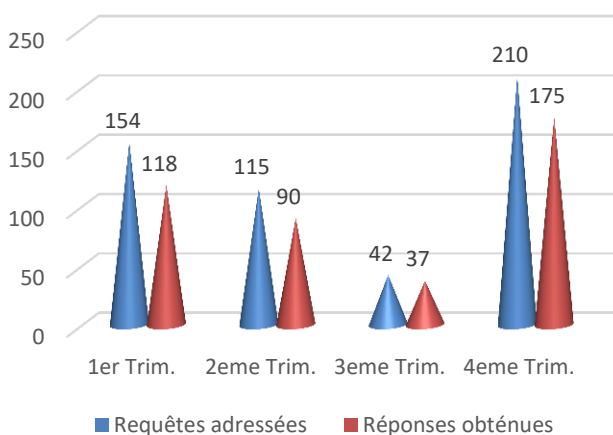
Suivant le graphique ci-contre (*graphique 7*), la majorité des Déclarations de Soupçon (DS) soit, 441 pour un pourcentage de 86% a été envoyée par les institutions ciblées par l'UCREF qui sont susceptibles d'aider à la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme, et le reste soit, 14 %, a été produit par la Direction d'Analyse suite aux analyses de certains dossiers.

## 7. Grappe 8

Rendement trimestriel des institutions financières.

REQUETES	1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.
Requêtes adressées	154	115	42	210
Réponses obtenues	118	90	37	175

Evolution trimestrielle des requêtes suivant le nombre envoyé par rapport au nombre de reponses obtenues



Ce graphique nous permet de visualiser la capacité de réponses de nos institutions financières suites aux requêtes adressées par l'UCREF.

En effet, au cours du premier trimestre l'UCREF a envoyé 154 correspondances en vue de demander de plus amples informations sur certains dossiers et les institutions en ont répondu 118, pour un rendement de 76,6%. Pour le deuxième trimestre, on a 115 correspondances pour 90 réponses, soit un rendement de 78,3%. Pour le troisième trimestre, on a 42 correspondances contre 37 réponses, soit un rendement de 88,1%.

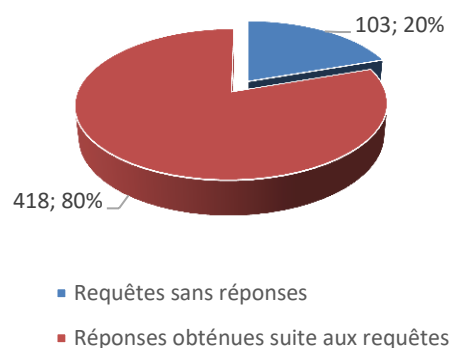
Et enfin pour le dernier trimestre de l'exercice, on a envoyé 210 correspondances et on a reçu 175 responsives qui nous donnent un rendement de 83,3%.

## 8. Graphique 9

Rendement annuel

REQUETES	Ex.2017-2018
Requêtes adressées	521
Réponses obtenues	418

Rendement Annuel des Institutions Financieres



Par ce graphique, on mesure la capacité des institutions financières à répondre à nos requêtes d'informations pour l'ensemble de l'exercice fiscal 2017-2018.

On peut visualiser la capacité de réponse des institutions à travers ce graphique. En effet, on remarque sur les 521 requêtes adressées par l'UCREF auprès des Institutions financières, ces dernières ont répondu à 418 d'entre elles, ce qui nous donne un rendement annuel de 80%.

## X- Rencontres et mise en ligne du site internet de l'UCREF

### a. Rencontre avec les institutions financières

Au cours du trimestre, la Direction Générale a entamé toute une série de rencontres avec les institutions financières. Sept (7) institutions financières ont été reçues séparément à l'UCREF au cours de ce trimestre et des thèmes comme :

- L'importance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le rôle des institutions financières dans cette lutte ;
- Les problèmes rencontrés dans les documents soumis par les institutions financières ;
- L'amélioration des requêtes de l'UCREF ;
- Le problème de retour d'informations ;
- Le système AML de l'UCREF ;

- Le De-Risking ;
- Le Mode de traitement des Personnes Exposées Politiquement (PEP) ;
- Etc.

Ont été abordées au cours de ces rencontres.

#### **b. Rencontre pour la mise sur pied d'une Task-Force**

Dans l'objectif de permettre une meilleure mobilisation des institutions étatiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Direction Générale de l'UCREF a jugé opportun de mettre en place une structure qui permettra la mobilité des informations entre les différentes institutions étatiques qui ont, de près ou de loin, un rôle à jouer dans le renforcement de cette lutte. Pour atteindre cet objectif, une rencontre a été organisée, le vendredi 15 décembre 2017, à la salle de conférence de l'UCREF avec les institutions suivantes :

- 1) Unité Centrale de Renseignements Financiers (**UCREF**)
- 2) Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue (**CONALD**)
- 3) Parquet de la Croix des Bouquets
- 4) Direction Centrale de la Police Judiciaire (**DCPJ**)
- 5) Centre d'Information et de Coordination Conjointe (**CICC**)
- 6) Office National d'Identification (**ONI**)
- 7) Tribunal de Première Instance (TPI) de la Croix des Bouquets
- 8) Unité de Lutte Contre la Corruption (**ULCC**)
- 9) Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince
- 10) Banque de la République d'Haïti (**BRH**)
- 11) Administration Générale des Douanes (**AGD**)
- 12) Direction Générale des Impôts (**DGI**)
- 13) Autorité Portuaire Nationale (**APN**)

Certaines autres institutions ont été invitées et n'ont pas pu être présentes.

#### **c. Rencontres avec le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL)**

Dans le but de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, plusieurs rencontres ont été organisées entre le Directeur Général de l'UCREF et les représentants de l'INL en Haïti. Ces rencontres ont été très fructueuses, car elles ont facilité une

meilleure relation entre l'UCREF et l'INL, ce qui va permettre à Haïti d'avoir à sa disposition, à la fin décembre 2018, le meilleur logiciel anti-blanchiment, le GoAML.

**d. Mise en ligne du site internet de l'UCREF et création d'une page Facebook**

On ne peut pas parler de nos activités sans mentionner la mise en ligne du site internet de l'institution. Ce site web est mis en ligne en vue de permettre aux publics local et international de prendre connaissance des principales activités de l'institution. C'est-à-dire, de les permettre d'avoir accès aux statistiques ainsi qu'aux réalisations de l'UCREF pendant une période donnée.

Une page Facebook a aussi été créée au cours de ce trimestre. La nécessité de remplir la mission de l'UCREF dans son intégralité a obligé la Direction Générale de l'UCREF à prendre tout un ensemble de décisions dont l'une est la création et la mise en ligne d'une page Facebook afin de sensibiliser et d'informer la population sur la problématique du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Haïti en attendant d'avoir plus de moyens pour les rencontrer directement.

**e. Rencontre de la Direction générale de l'UCREF avec le syndicat des notaires des juridictions d'Haïti (SNJH)**

La Direction générale de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) a rencontré, le 22 février 2018, le syndicat des notaires des juridictions d'Haïti (SNJH).

L'objectif de cette rencontre était de discuter autour de l'importance des notaires dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les mécanismes mis en place par les notaires afin d'empêcher l'intégration de l'argent sale dans leur secteur d'activités ont été abordés à cette fructueuse rencontre qui s'était déroulée au local de l'UCREF à Pétion-Ville.

*« L'UCREF entend travailler de concert avec tous les acteurs clefs de la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme en vue de combattre efficacement ce phénomène »,* a déclaré le Directeur général, Monsieur Joseph Oldy Bellegarde, en marge de la rencontre.

Par ailleurs, les notaires se sont montrés très satisfaits du déroulement de cette rencontre et ils ont sollicité le maintien des contacts avec l'UCREF en vue de dégager une synergie permettant de mieux combattre le blanchiment des capitaux.

#### **f. La Direction générale de l'UCREF a reçu la visite d'une délégation de l'INL**

La Direction générale de l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) a reçu, le jour de l'anniversaire de la loi fondatrice de l'institution, le 21 février dernier, une délégation composée des représentants du Bureau des affaires internationales de stupéfiants et d'application de la loi (INL - en Anglais) avec, à sa tête, le « Program Officer », Monsieur Lance L. Posey.

L'objectif de cette rencontre était de voir les différentes étapes déjà franchies par l'administration de l'UCREF, ayant à sa tête M. Joseph Oldy Bellegarde, et de comprendre l'importance du logiciel GoAml pour l'UCREF. GoAml est un logiciel anti-blanchiment conçu par l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et est considéré comme étant le plus moderne, à date, dans le domaine.

Aussi faut-il souligner que cette rencontre succède à celle du Directeur de l'INL, Monsieur Nicholas J. Hilgert qui avait visité l'UCREF le 25 janvier 2018.

Au terme de cette rencontre avec les membres de la délégation de l'INL, le Directeur général de l'institution, M. Joseph Oldy Bellegarde et le Directeur général adjoint, Me Ronald Gérard D'Mezard, en ont profité pour renouveler la détermination de l'UCREF à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le pays.

#### **g. Rencontre de l'UCREF avec les institutions locales**

La Direction générale de l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) a rencontré, au cours de la semaine allant du 26 février au 2 mars 2018, des institutions locales telles la Fédération nationale des caisses populaires (Le Levier), l'Association nationale des tenanciers de borlette (ANTB) et la Loterie de l'État haïtien (LEH).

D'abord, avec le Levier, les discussions se sont déroulées sur l'importance des caisses populaires dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que l'obligation faite par la loi de novembre 2013 dans ce domaine.

Ont été également à l'ordre du jour, des dispositions prises par certaines caisses en vue de contrer le phénomène du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ainsi le Directeur général, le Directeur général adjoint et les représentants de la Fédération ont pris la décision de travailler afin de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux au niveau des caisses populaires. Ensuite, la Direction générale de l'UCREF et les responsables de l'Association nationale des tenanciers de borlette (ANTB) se sont entretenus sur l'importance de

prendre en compte la borlette dans le processus de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce, conformément à la loi de novembre 2013 qui prend en compte ce secteur à risque.

Ensemble, ils ont passé en revue les risques que confronte le secteur et ils se sont promis de mettre en place les dispositions nécessaires pour l'intégration de ce secteur dans la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la Direction générale de l'UCREF et le représentant de la Loterie de l'État haïtien (LEH) ont abordé ensemble les mesures déjà prises par la LEH pour empêcher l'intégration de l'argent sale dans le secteur des jeux de hasard, l'exigence faite par la loi de novembre 2013, etc.

Aussi, se sont-ils mis d'accord que c'est un secteur qui mérite une attention soutenue. La discussion a pris fin sur la promesse de mettre en place, dans un délai raisonnable, une structure aidant la LEH à mieux contrôler l'argent qui circule dans ce secteur.

Au terme de ces rencontres qui se sont déroulées dans un climat serein, le Directeur général de l'UCREF, Joseph Oldy Bellegarde, a promis de renforcer la bataille contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

#### **h. Rencontre de l'UCREF avec une délégation de l'ambassade du Canada**

L'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) a reçu, le 2 mars dernier, la visite d'une délégation de l'ambassade du Canada en vue de discuter autour de la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les membres de ladite délégation ont profité de cette visite pour apprécier les travaux déjà réalisés par l'Administration en place qui vise à lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Directeur général de l'UCREF a exprimé aux membres de la délégation sa volonté de mettre en place une structure qui va renforcer le combat qui se réalise actuellement dans le pays contre le blanchiment de capitaux.

Après avoir constaté les travaux réalisés par l'UCREF, les membres de la délégation canadienne se sont dits prêts à collaborer avec l'équipe en place afin de contribuer à la progression de cette lutte en Haïti.

Au terme de cette rencontre déroulée dans une atmosphère cordiale, le Directeur général de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF), Monsieur Joseph Oldy Bellegarde, a souligné la nécessité de renforcer la stratégie de lutte contre ce fléau dans le pays.

**i. L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) a poursuivi sa série de rencontres avec les institutions locales.**

La Direction générale de l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF), dans son souci de travailler au renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément à la loi du 21 février 2001 y relative, a poursuivi au cours de la semaine allant du 6 au 9 mars 2018 sa série de rencontres avec des institutions locales.

Le mardi 6 mars 2018, la Direction Générale de l'UCREF s'est entretenue avec des responsables de l'Ordre des comptables professionnels agréés d'Haïti (OCPAH). Au cours de cette rencontre, le titulaire de l'UCREF et ces derniers ont abordé l'importance des experts comptables dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les questions liées à la mise en place déjà effectuée par les experts comptables pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux dans ce secteur ont également été abordées dans cette rencontre empreinte de convivialité.

Les deux parties se sont mis d'accord sur la planification des suivis à assurer dans ce domaine afin d'établir et d'affermir les liens entre l'UCREF et l'OCPAH en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le vendredi 9 mars 2018, la Direction générale de l'UCREF et un représentant de la CAM transfert se sont rencontrés dans le but de faire le point autour de la mise en place d'une structure pouvant empêcher l'entrée de l'argent sale dans les maisons de transfert.

Aussi, le Directeur général adjoint de l'UCREF et le représentant de CAM transfert se sont-ils entretenus sur les problèmes confrontés par ladite maison de transfert par rapport au blanchiment de capitaux. Ils se sont donc mis d'accord pour renforcer les liens déjà existés entre l'UCREF et la CAM transfert en vue de renforcer la lutte contre ce fléau.

Suite à ces deux rencontres fructueuses, la Direction générale de l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) en a profité pour exprimer sa volonté à travailler

efficacement dans la perspective de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Haïti, et ce, conformément aux exigences de la loi de novembre 2013 sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**j. Signature d'un protocole d'accord entre l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) d'Haïti et l'Unité d'Analyse Financière (UAF) de la République Dominicaine.**

Le Directeur général de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF), Monsieur Joseph Oldy Bellegarde s'est rendu en République Dominicaine du 17 au 20 avril 2018, à la tête d'une délégation composée du Directeur Général adjoint Me Ronald Gérard D'Mezard et du Coordonnateur Me Laurent Theralien, en vue de signer un Protocole d'Accord avec l'Unité d'Analyse Financière (UAF). Cette dernière est l'organisme chargé d'enquêter, en territoire voisin, sur les cas de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme entre autres.

L'objectif de cette visite consistait en « *la signature d'un protocole d'Accord bilatéral et un partage de connaissances et d'expériences en matière de prévention et de détection du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et/ou de la prolifération des armes de destruction massive* ».

Dans ce document de trois (3) pages et de seize (16) articles, les Directeurs de l'UCREF et de l'UAF, respectivement Monsieur Joseph Oldy Bellegarde et Madame Wendy Giovanna Lora Pérez, se sont engagés, « conformément à la législation de leurs pays respectifs, à échanger des informations et renseignements financiers ».

D'autant plus, cette coopération va « permettre aux deux institutions de renseignements financiers de collaborer en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme ou de tout autre sujet connexe y compris l'analyse de l'information financière et l'échange d'études, de recherches et d'informations sur les tendances et typologies actuelles et nouveaux domaines émergents du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ».

Selon le Directeur général de l'UCREF, la signature de ce protocole d'Accord facilitera la collaboration, au niveau des enquêtes, entre Haïti et la République Dominicaine. Le titulaire de l'Unité centrale de renseignements financiers pense qu'il est opportun d'aller voir et de se comparer à d'autres modèles de lutte. D'ailleurs, le blanchiment de capitaux constitue une infraction transnationale qui demande une solution internationale.

Pour sa part, la Directrice de l'UAF, Madame Wendy Giovanna Lora Pérez s'est montrée satisfaite de la signature de ce Protocole d'Accord, car le combat contre le blanchiment ne peut pas se faire en vase clos.

Au terme de cette visite réalisée au sein des installations de l'UAF et la signature dudit Protocole d'Accord, le Directeur général de l'UCREF n'a pas caché sa volonté et sa détermination à poursuivre la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Haïti. Ce, conformément à la législation haïtienne en vigueur.

## **XI- Formations et sensibilisation**

Dans cette partie du rapport, nous allons parler des différentes formations auxquelles certains employés de l'UCREF ont participé.

### **a) Participation du Directeur d'Analyse et du Directeur des Enquêtes à une formation sur l'Investigation Administrative de la Fraude**

Au cours du mois d'octobre, une invitation a été lancée au Directeur d'Analyse (DA) et au Directeur des Enquêtes (DE), par l'Institut de Techniques et de Procédures Douanières (ITD) pour une formation sur « *l'Investigation Administrative de la Fraude* » et le « *Profil Fiscal du Commerce Extérieur* » à Visa Lodge Hôtel, Route de l'Aéroport. Cette formation leur a permis de mieux comprendre le Profil Fiscal intérieur et extérieur, l'investigation de la fraude, le rôle du renseignement, la procédure de l'enquête, les investigations et l'analyse des preuves du budget de l'investigation qui leur permettront d'intervenir efficacement dans nos investigations financières.

### **b) Participation des Analystes à une formation sur le logiciel GoAML**

Au cours du mois de décembre (du 17 au 22 décembre), deux (2) spécialistes internationaux, concepteurs de l'application GoAML, sont rentrés en Haïti pour évaluer le système informatique de l'UCREF et présenter le GoAML aux analystes de l'institution.

GoAML est un système intégré et modulaire conçu pour répondre aux besoins de toute Unité de renseignement. Il est le système de logiciel standard de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) mis à la disposition des cellules de renseignement financier pour

lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. L'Enterprise Application Center Vienna (EAC-VN) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est spécialisée dans le développement ; le déploiement et le soutien d'applications logicielles à l'usage des États membres dans divers domaines d'intervention de l'ONUDC. Le logiciel GoAML fait partie de la réponse stratégique de l'ONUDC à la criminalité, en particulier la criminalité grave et organisée. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ont pris une importance accrue. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont des problèmes mondiaux qui menacent la sécurité et la stabilité des institutions financières et menacent également la prospérité économique. Beaucoup d'efforts sont faits pour lutter contre le blanchiment d'argent au niveau mondial. GoAML est une réponse de l'ONUDC pour lutter contre le blanchiment d'argent. C'est un système d'analyse de renseignement destiné à être utilisé par la CRF (Cellule de Renseignements Financiers). Les CRFs ont un grand rôle à jouer dans la mesure où elles ont accès à des informations financièrement pertinentes qui constituent une base pour les enquêtes financières.

La solution GoAML est exécutée dans les étapes suivantes - collecte, Collation, analyse (basée sur des règles, score de risque et profilage), flux de travail et intelligence de dissémination. Les données transmises par les institutions financières vont à une base de données commune et deviennent accessibles au personnel de conformité et d'analyse de l'UCREF. Le système GoAML alors permet d'avoir accès aux données pour l'analyse. GoAML permet de traiter et d'analyser de gros volumes de rapports de transactions suspectes ou transactions en espèces de toute nature. Les rapports sont entièrement remplis avec toutes les informations nécessaires au démarrage de l'analyse, des informations complètes du client, des détails transactionnels par périodes. Le système permet également de collecter des données électroniques d'autres sources telles que la fiscalité et l'application de la loi, les registres de propriété, les registres de véhicules, etc. qui peuvent enrichir l'enquête.

### **c) Participation des analystes à une formation sur le blanchiment**

Depuis un certain temps, l'UCREF se soucie de la formation de leurs employés, c'est dans cette optique que le Directeur Général a eu un regard particulier sur les activités du Service d'analyse et d'Investigation, que suite à des faiblesses constatées dans l'analyse des dossiers tant au niveau de la forme et du fond. Il avait pris l'initiative d'organiser un séminaire de formation sur le Thème” **La lutte contre le blanchiment en Haïti et dans le contexte mondial**” question de

faciliter le travail des Analystes, leur permettant de découvrir certaines subtilités liées à ce phénomène, améliorer leurs capacités techniques afin de donner une meilleure performance. C'est une formation qui a été réalisée sur une période de deux (2) jours les 26-27 mars 2018 au cours de laquelle, huit (8) Analystes avaient pris part. Il a été développé au cours de ce séminaire des points essentiels tels que:

- 26 mars 2018 - La définition légale du concept blanchiment;
  - Les étapes du processus de blanchiment;
  - Le rôle ou la mission de l'UCREF;
  - Les obligations des Institutions partenaires de l'UCREF.
  
- 27 mars 2018 - Comment diligenter une enquête financière?
  - Les éléments permettant de blanchir des capitaux;
  - C'est quoi les activités illicites?
  - Le rôle des ressources humaines qualifiées ou non qualifiées?
  - L'impact du système complaisant ou corrompu dans la lutte contre le blanchiment;
  - Comment gérer la jouissance des produits du crime?

En fin de compte, cette séance de formation a été terminée avec certaines recommandations produites par les intervenants telles que: Comment solliciter de ces institutions des demandes d'informations essentielles et pertinentes en vue de produire un travail de qualité au point de vue de la détection et de la prévention de ce phénomène?

Après cette formation une rencontre a été tenue entre les responsables de la cellule d'Analyse et les Analystes sur l'utilisation des concepts débattus au cours de ce séminaire, les invitant à faire des recherches sur les différents produits offerts par les Institutions financières et Etatiques, produire des réflexions au niveau du service afin de déterminer leur niveau de compréhension.

Un inventaire des dossiers a été aussi réalisé par les Analystes au cours de ce mois et cela nous a permis de faire le classement des dossiers en cours de traitement, dossiers en attente d'informations et ceux qui sont susceptibles d'être classés pour insuffisance de preuve.

## XII- CONCLUSION

Au cours de l'exercice fiscal 2017-2018, comme on l'a annoncé dans le rapport du premier trimestre dudit exercice, pas mal d'efforts ont été consentis. Le renforcement du personnel ainsi que la nouvelle méthode de travail ont porté leurs fruits. Notamment avec l'accroissement de la productivité des archivistes, ce qui implique l'augmentation considérable du nombre de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) triées et classées par rapport au précédent exercice. En effet pour l'exercice 2016-2017, les archivistes avaient trié et classé 64541 DPF contre 195076 au cours de l'exercice 2017-2018, soit une augmentation de 202%. On constate également une augmentation du nombre de DPF physiques reçues, soit 145140 au cours de l'exercice 2016-2017 contre 145645 en 2017-2018. On constate aussi une grande amélioration au niveau des dossiers traités. Cinquante-neuf (59) DS ont été traitées au cours de cet exercice dont 53 ont été classées pour manque d'indices et les 6 autres ont été transmises aux autorités compétentes pour les suites utiles.

On tient également à souligner une aide combien précieuse apportée par la mise en ligne du site de l'UCREF, en effet le public peut, à l'aide du site internet s'informer des principales activités de l'UCREF et se donner une meilleure compréhension de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme et aussi c'est un grand atout que la population soit informée un peu mieux afin qu'elle soit sur ses gardes aux moindres faux pas des blanchisseurs.

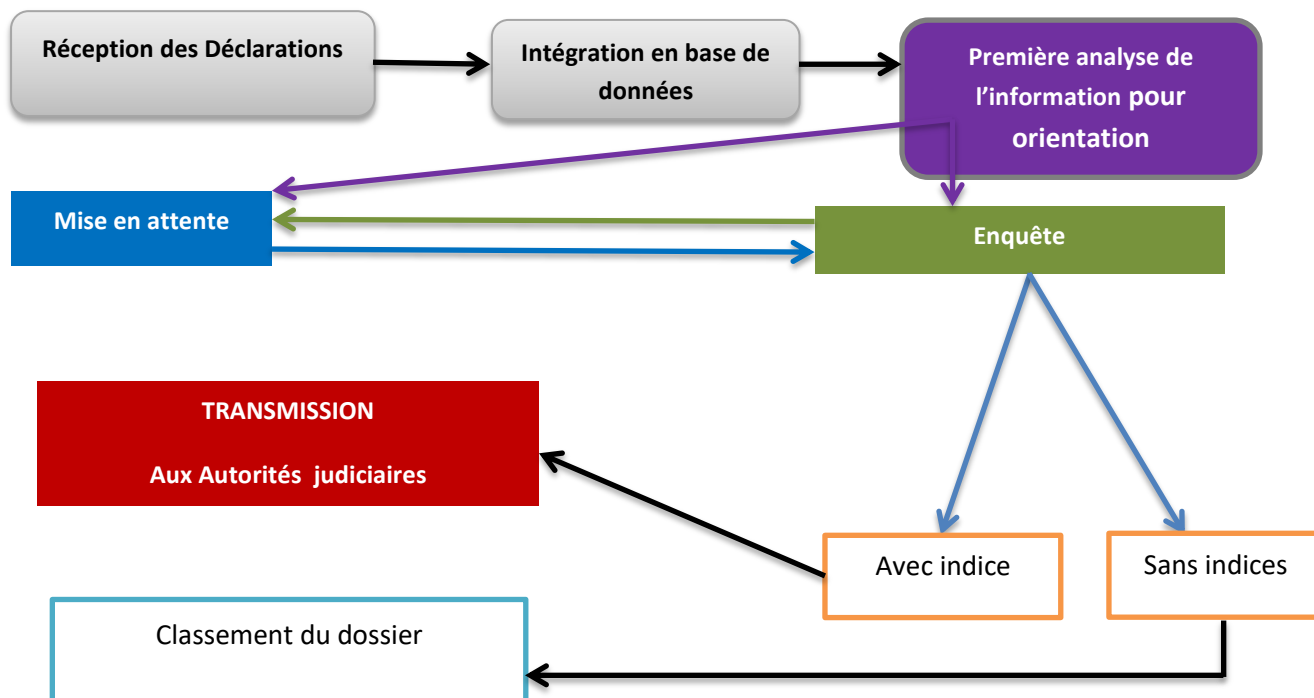
C'est aussi au cours de cet exercice que le système anti-blanchiment haïtien a été évalué. De grandes décisions ont été prises en vue de permettre à l'UCREF de bien passer son évaluation.

L'installation de GoAml est aussi une importante étape franchie par cette administration. Grâce à GoAml, tous les assujettis vont être en mesure de s'intégrer dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ce qui va permettre à l'UCREF de renforcer sa capacité à faire la lutte, car la non-implication de certains assujettis constituait un obstacle majeur au renforcement de la lutte.

Donc l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de cet exercice a progressé en matière de statistiques et a rempli sa mission sur toutes ses formes : « *sensibiliser, prévenir et détecter* ».

### XIII- ANNEXE

## Le circuit du traitement de l'information à l'UCREF



Ce circuit nous indique le trajet que fait le traitement des informations au sein de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

Comme le stipule la loi sur le blanchiment, l'UCREF a pour mission de lutter contre le blanchiment en analysant les informations fournies par les institutions financières et non financières suite à des transactions jugées suspectes. Ces dossiers parviennent à l'UCREF soit de façon physique à la réception ou au Directeur Général (Dépendamment de la nature de la déclaration) et par voie électronique grâce au système AML, c'est la première étape du circuit. Ensuite, on saisit ces informations en vue de les intégrer dans la base de données de l'institution. Après cette saisie, l'information subit une première analyse, si le contenu relève être pertinent, on lance une enquête, sinon, on le met en attente en espérant recevoir de plus amples informations pouvant amener l'UCREF à entamer une enquête, ce qui explique cette double flèche à la dernière étape. Après les enquêtes, deux (2) résultats sont possibles :

- a) On trouve des indices de blanchiment, le dossier est transmis aux autorités compétentes pour les suivis nécessaires ;
- b) On ne trouve pas d'indices, le dossier est classé.